

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 23 JANVIER 2018

\*\*\*\*\*

Etaient présents : MM. SINDOU JP., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.

Absents : MM. AUDOIN J., GARDOU Mél, MENUET C.

Secrétaire de Séance : Alain BODIN

## 1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Les Procès Verbaux des réunions du 05 et 22 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## 2) Départ de la Locataire du Logement de la Mairie

- Restitution de la caution : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement de la Mairie a été libéré le 22 janvier 2018. L'état des lieux établi contradictoirement avec la locataire, n'a révélé aucune charge à retenir contre elle. Le dépôt de garantie demandé en début de bail, s'élevant à un mois de loyer, soit 410 € lui sera restitué, dès que les réserves mentionnées dans l'état des lieux auront été levées.
- Choix d'un nouveau locataire : Il est fait état de la candidature d'une personne, très intéressée par le logement uniquement. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution du logement à cette personne aux conditions suivantes :
  - Le bail est consenti à compter du 26 janvier (dès communication des pièces requises).
  - Le loyer mensuel est fixé à 400 € et payable tous les mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2018. Une provision pour charges est fixée à 30 € par mois, révisable chaque année.
  - Le Loyer sera révisé de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année suivant l'indice de référence des loyers publié par l'Insee.
  - Le locataire versera au moment de la signature du bail, un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
  - Le préavis de départ est fixé à 3 mois.

Divers petits travaux d'entretien de l'appartement seront à réaliser le plus rapidement possible (ajout d'un disjoncteur, résolution d'un problème d'humidité au niveau de la douche, reprise de crépis et de peinture, pose d'un poêle à bois), ainsi que le nettoyage de la cour et du petit jardin.

## 3) Maison du Bourg

La maison du bourg a été proposée à la location aux autres candidats qui s'étaient manifestés pour le logement de la mairie, cette maison n'ayant pas eu de succès à la vente pour l'instant. Après diverses discussions et un tour de table, les candidats n'ont pas été retenus et il a été décidé à la majorité de se concentrer pour l'instant sur la vente de ce bâtiment et des deux annexes centrales attenantes, avec une révision du prix à 105 000 €.

#### **4) Modification de la délibération relative aux indemnités de fonction des élus**

Une revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2017. Ces indemnités font référence à l'indice brut terminal de la fonction publique qui est passé de 1015 à 1022.

Il convient donc de modifier la délibération du 17 avril 2014 fixant l'indemnité du Maire et des Adjointes, faisant référence à l'indice 1015 et faire seulement référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **5) Instauration d'une déclaration préalable aux démolitions de bâtiments**

Dans le cadre de l'application de la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir au titre de l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme. Aussi, afin de suivre précisément l'évolution du bâti en gérant sa démolition et en permettant le renouvellement tout en sauvegardant son patrimoine, il est de l'intérêt de la commune de maintenir un contrôle sur les travaux de démolition de tout ou partie de construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la majorité (et une abstention) à cette proposition.

#### **6) Questions diverses**

► Installation électrique des cloches à l'église de Sénailac : Suite au dernier entretien, l'entreprise Brouillet a signalé 2 points défectueux :

- La non-conformité et la vétusté du coffret électrique au clocher (estimation du coût des travaux 1 724 € HT)
- Le moteur de tintement sur la gosse cloche qui ne fonctionne plus (estimation du coût pour son remplacement 710 € HT)

Compte tenu du coût des travaux et du fait que ceux-ci ne sont pas prioritaires, ces interventions sont pour l'instant reportées.

► Délégué SYMICTOM : Il sera proposé à la Communauté de Communes, de remplacer C. Menuet, actuel délégué au SYMICTOM, par A. Bodin.

#### **7) Informations diverses**

► RPI de Lauzès : Le conseil d'école du 18 janvier dernier concernant les rythmes scolaires a fait ressortir un vote majoritaire pour le retour à la semaine de 4 jours. Une demande de dérogation sera donc proposée à l'académie. Il faudra compter également avec la décision des autres écoles alentours.

► Commission Voirie Communauté de Communes : Le programme de travaux 2018 a été arrêté par la Communauté de Communes. Le revêtement de la VCC dite de *Lavayssière* à Artix sur 90 ml, proposé par la commune a été retenu, ainsi que l'attribution de 4 tonnes de point à temps sur l'ensemble des voies communales qui le nécessiteront.

► Bornes Relais Textiles : Le SYMICTOM du Pays de Gourdon a proposé de mettre en place un point de collecte des textiles sur la commune de Sénailac (croisement D17 et D42 en direction de Caniac) pour augmenter la valorisation des textiles, linge et chaussures usagés qui seront ainsi recyclés.

► SPANC : Une nouvelle campagne de vérifications périodiques des assainissements non collectifs doit débiter sur notre commune le 1<sup>er</sup> février prochain. L'information sera mise en ligne sur le site de la commune, envoyée à tous les contacts connus par mails et distribuée dans les boites aux lettres de ceux qui n'ont pas de connexion internet.

► Commission de Sécurité : La prochaine visite de la Commission départementale de Sécurité Incendie (tous les 5 ans) aura lieu le 09 février prochain pour la salle polyvalente.

► Colis de Noël : Le Maire fait part des divers remerciements reçus à l'occasion de la distribution des colis de Noël.

► Livres de Bibliothèque : Il est acté de faire un tri dans le stock des livres de la bibliothèque de la mairie afin de libérer de la place dans le local des archives. Les livres seront proposés à la bibliothèque de Lauzès et seront également mis à disposition dans un carton lors de la prochaine séance de cinéma.

La séance est levée à 0 h 30.

\*\*\*\*\*